

CONSEIL MUNICIPAL du 7 octobre 2014

L'an 2014, le 07 octobre à 20 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : MM. André GUIHARD, Maire, Joseph TESTARD, Christian PRIOU, Arnaud PAGEAUD, Mmes Marie-Laure AREZKI, Catherine ROUIL, Adjoints, M. Réda BEN KEBIL, Mmes Christelle JAUNASSE, Nathalie GENEIX, Isabelle HARDY, Aurélie FERRE, Angélique DELANOU, Anne GUILLET, Lydia BEATRIX, MM. Bertrand DABO, Jérôme SQUELARD, Fabrice ETIE, Michel OUAIRY.

Absents excusés : Christophe LEBRETON donne procuration à Mme Marie-Laure AREZKI.

Secrétaire de séance : M. Fabrice ETIE

L'intervention des représentants du conseil de développement de la COMPA prévue en début de séance a été annulée

Approbation du compte rendu de conseil du 02 septembre 2014.

M. Réda BEN KEBIL souhaite prendre la parole au nom de la commission communication avant le début du conseil municipal concernant un courriel sur l'enregistrement des séances du conseil municipal envoyé par Mme Lydia BEATRIX à M. André GUIHARD. Il rapporte les propos de ce message. Il a été dit que les séances du conseil allaient être enregistrées. Il estime que ce point doit être examiné par la commission communication. Ce sujet est effectivement à l'ordre du jour de cette commission du 9 octobre 2014. Il précise que Mme Catherine ROUIL et lui ne souhaitent pas que ces enregistrements aient lieu dès ce soir car ils souhaitent en parler en commission et réfléchir aux modalités de mise en œuvre et de diffusion de ces enregistrements. M. Réda BEN KEBIL précise que la plupart des membres de ce conseil n'ont pas été avisés de cette initiative car ce courriel a été reçu aujourd'hui, le 7 octobre 2014.

Mme Lydia BEATRIX prend à son tour la parole et signale qu'elle a recueilli tous les renseignements nécessaires pour réaliser ces enregistrements. M. Réda BEN KEBIL la remercie. Il estime que l'obtention de l'agrément de la CNIL est très bien. Il ajoute que le travail en amont a été très bien fait. Il pense cependant que ce travail doit être examiné en commission communication avant de le valider car il estime que le conseil est mis devant le fait accompli. Mme Lydia BEATRIX précise que l'enregistrement d'une séance d'un conseil municipal est légal avec ou sans accord.

M. Réda BEN KEBIL signale que c'est surtout la diffusion qui le gêne. Mme Lydia BEATRIX précise que la diffusion est également autorisée. M. Réda BEN KEBIL pense que ce n'est pas le cas. M. André GUIHARD souhaiterait tout de même que chaque élu municipal prenne connaissance du message de Mme Lydia BEATRIX. Mme Catherine ROUIL répète qu'un examen préalable de ce point est nécessaire avant sa mise en œuvre.

M. Fabrice ETIE demande pour quelles raisons il faut attendre une réunion de la commission communication du 9 octobre pour obtenir une réponse alors que ce point est largement débattu depuis de nombreux mois. Il s'étonne que l'on prenne autant de temps pour prendre une décision à ce sujet. M. Réda BEN KEBIL rappelle que la commission communication s'est essentiellement concentrée sur l'organisation de la commémoration du 11 novembre. M. Fabrice ETIE estime que ce n'est pas le cas et que ce point aurait pu être traité depuis longtemps. Il rappelle que la séance étant publique, son enregistrement est autorisé. M. André GUIHARD demande si un enregistrement est en cours. Mme Lydia BEATRIX et M. Fabrice ETIE répondent qu'ils enregistrent les débats.

Mme Lydia BEATRIX rappelle les termes de la réglementation en vigueur sur ce point :

« Les élus n'ont pas le droit de dire qu'ils ne veulent pas être filmés en raison d'une atteinte au droit à l'image. Ils sont dans le cadre d'une fonction publique et dans un lieu public. Il est donc tout à fait possible d'enregistrer les débats de façon audio ou vidéo à condition toutefois que cet enregistrement ne trouble pas la sérénité des débats ».

Mme Lydia BEATRIX poursuit son exposé en précisant qu'une autorisation n'est pas nécessaire. L'enregistrement est un droit car la séance est publique. La séance étant publique, tout le monde peut y assister et a le droit à la communication des procès-verbaux des séances du conseil municipal. Légalement rien ne s'oppose, non plus, à ce que la séance soit filmée et diffusée. Elle rappelle qu'elle a recueilli tous les arrêtés et les informations nécessaires. Par voie de conséquence, les élus sont autorisés à procéder à cet enregistrement. Mme Lydia BEATRIX ajoute que la séance est enregistrée car cela permet ensuite aux élus en charge du compte rendu de pouvoir le travailler pour le diffuser dans le bulletin mensuel « Teillé Actualités ». Elle précise que pour le moment, l'enregistrement ne sera pas diffusé. Elle précise que ce sujet peut encore être discuté en commission communication.

Mme Catherine ROUIL répète à nouveau qu'elle souhaite que la procédure d'enregistrement soit validée au préalable en commission communication. Elle ajoute qu'une décision sera prise puisque tous les agréments ont été obtenus mais elle estime qu'il est déontologiquement normal de procéder ainsi. Mme Lydia BEATRIX rappelle à nouveau que ce point a été abordé dès les premières séances du conseil municipal et s'étonne que 6 mois plus tard, aucune décision n'ait été prise. Elle ajoute que les élus ont besoin d'obtenir des comptes rendus extrêmement précis.

M. Bertrand DABO remet en cause la méthode utilisée par les élus de Vivre Teillé Autrement reprochant un manque de concertation sur ce sujet. M. Fabrice ETIE répond qu'il ne faut pas faire de procès d'intention car ce sujet a été abordé à de nombreuses reprises depuis plusieurs mois. M. André GUIHARD ne souhaite pas que le débat s'éternise. M. Fabrice ETIE demande qui polémique encore une fois ? Est-ce la majorité ou les élus de Vivre Teillé Autrement ?

M. le Maire interrompt les débats sur ce sujet. M. Fabrice ETIE ajoute que la majorité cherche toujours à gagner du temps. M. André GUIHARD répond que c'est l'inverse. Il comprend que les débats soient enregistrés mais précise

que la méthode utilisée par les élus de Vivre Teillé Autrement n'est pas bonne. Mme Lydia BEATRIX précise que les élus de Vivre Teillé Autrement n'ont rien à cacher. M. André GUIHARD conclut en indiquant que ce sujet sera débattu ultérieurement.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Commission voirie :

Christian PRIOU rappelle qu'une réunion-déjeuner du service technique a eu lieu récemment.

1er point : Le problème du tractopelle a été abordé. Celui-ci a été vendu en mars 2014. Il n'y a pas eu d'acquisition d'un engin de substitution depuis. Il souhaitait avoir le ressenti du personnel à ce sujet. Cet engin fait actuellement défaut sur le parc. Les agents techniques souhaiteraient un tractopelle plus petit pour pouvoir effectuer des petits chargements sur le parc. L'ancien engin avait nécessité des frais récurrents trop importants donc il a été décidé de vendre l'engin en l'état (14 000 €) de manière à en acquérir un autre.

2ème point : les améliorations au sein du service

Une discussion a eu lieu sur les différentes améliorations portées au sein du service.

3ème point : Départ de ~~M. Patrice DELANGE~~, agent technique.

Cet agent doit partir à la retraite en janvier 2015 mais devrait partir fin novembre après déduction des congés et liquidation de ses jours de congés capitalisés sur son compte épargne-temps. A ce jour, M. Christian PRIOU signale que des personnes ont été reçues pour le remplacer. Une personne a été retenue en remplacement de ce départ à la retraite prévu vers le 15 novembre 2014.

M. Fabrice ETIE demande combien de personnes ont répondu à l'appel à candidature. M. Christian PRIOU indique 5 personnes correspondaient aux critères, 2 personnes ont été reçues pour entretien.

M. André GUIHARD demande au conseil municipal une délibération pour le recrutement d'un adjoint technique de 2ème classe en remplacement de ~~M. Patrice DELANGE~~. Le conseil municipal accepte ce recrutement à l'unanimité.

du départ de l'agent.

Commission communication :

Mme Catherine ROUIL fait le point sur l'organisation de la commémoration du 11 novembre. Les courriers sont en cours de rédaction et seront retravaillés en commission le jeudi 9 octobre avant leur expédition en fin de semaine.

Mme Catherine ROUIL précise que M. Fabrice ETIE a réussi à trouver une très belle exposition intitulée « La Loire-Inférieure dans la Grande guerre » prêtée par les Archives départementales de la Loire-Atlantique. Mme Catherine ROUIL indique également que Mme Lydia BEATRIX a contacté PULSEO TV pour un devis pour éventuellement filmer la cérémonie et de la diffuser. Elle signale que l'emplacement réservé à l'installation de la sculpture est en cours de préparation. M. André GUIHARD précise que le socle pour la sculpture a été coulé ce jour (3 semaines de séchage).

M. Fabrice ETIE signale qu'il pourrait être intéressant de convier l'ensemble des scolaires de Teillé et des environs à l'exposition le vendredi 14 novembre. Il demande si un transport scolaire pourrait être affrété pour l'acheminement des élèves des communes voisines. Mme Catherine ROUIL précise que la COMPA pourrait être contacté sur ce point.

Mme Lydia BEATRIX signale qu'elle a travaillé sur le trombinoscope du conseil municipal. Elle précise qu'il lui manque des compléments d'informations.

Mme Catherine ROUIL indique que POLYGAMMES nous a demandé la possibilité de faire la couverture de « Teillé panorama » pour leur 20ème anniversaire. Une rencontre de cette association au sein de la commission est prévue. Nous avons accepté.

Commission culture :

M. Arnaud PAGEAUD fait le point sur les sujets abordés lors de la commission qui s'est réunie le 10 septembre dernier. Il a été évoqué différents sujets dont la transition au sein des bibliothèques liée au transfert de la compétence « lecture publique » à la COMPA. Il rappelle qu'il avait été prévu d'organiser une rencontre avec Mme Anne BONNAMY, référente du secteur pour les bibliothèques de la COMPA et les élus de la commission ainsi que les bénévoles. Cette rencontre a eu lieu le 17 septembre. De nouvelles rencontres seront organisées. M. Arnaud PAGEAUD tient à rappeler qu'il sera vigilant sur le suivi des bibliothèques pour vérifier que la COMPA respecte bien ses engagements dont notamment la présence de Anne BONNAMY sur le secteur.

La programmation du théâtre municipal débute le 19 octobre. Sept spectacles dont trois par des troupes locales sont programmés au cours de la saison 2014-2015.

Des actions ont été engagées dans la perspective du spectacle de Noël proposé le 19 décembre pour les scolaires. Un projet pédagogique sera proposé pour les CM1 et CM2. Une rencontre est programmée avec Maryse OUAIRY et Gildas CHAUVEAU, directeurs respectivement de l'école Jacques DEMY et de l'école SAINT-PIERRE, le 16 septembre pour fixer les dates de rencontres (3 interventions d'un animateur, musicien professionnel). Celui-ci va présenter son projet dans les écoles après les vacances de la Toussaint et deux animations où les élèves de CM1 et CM2 découvriront l'utilisation d'instruments de musique pour la création musicale de dessins animés. Des cartoons seront présentés à la bibliothèque (travail de post-synchronisation, musique et image à la bibliothèque). Des compléments d'information seront communiqués lors du prochain conseil municipal.

Deux sujets sont en cours dont l'aménagement du bar du théâtre qui n'est pas un lieu très animé actuellement. Une réflexion est engagée. Des propositions seront présentées ultérieurement.

Groupe de réflexion sur les commerces

M. André GUIHARD signale que des élus se sont réunis le lundi 6 octobre. Il a été décidé d'envoyer une invitation à tous les commerçants et artisans pour le 15 octobre à 20h30 à la mairie afin de réfléchir à l'avenir de nos commerces dans notre bourg. Il s'agit d'une réunion-débat. Les invitations seront transmises le 8 octobre.

Commission enfance-jeunesse

Mme Marie-Laure AREZKI explique qu'elle a réalisé un bilan de la rentrée scolaire. A cette fin, elle a rencontré tous les agents communaux qui travaillent à la cantine scolaire. S'agissant de la mise en place des temps d'activités périscolaires (TAP), Mme Lydia BEATRIX va occuper le poste de référent municipal. En ce qui concerne la cantine scolaire, la desserte a été aménagée. Des plateaux ont été achetés pour les jeunes enfants. Il s'agit de points plutôt positifs.

Mme Marie-Laure AREZKI ajoute que la création d'un poste d'ATSEM pour la classe de GS/CP de l'école Jacques Demy a été abordée en commission. Une délégation de la FCPE a été reçue par la commission, le jeudi 2 octobre 2014. Ce recrutement est à l'étude depuis mi-septembre mais il y a un défaut de communication et d'organisation. De nouveaux besoins ont été détectés : un accompagnement pour le périscolaire, la garde en périscolaire et les TAP. La commission s'est réunie afin de rechercher toutes les solutions envisageables.

Mme Marie-Laure AREZKI présente trois propositions :

1. 2 ATSEM à temps plein sans agent supplémentaire
- 48 520€/an soit 933€ par élève de maternelle
2. 2 ATSEM à temps plein et un agent technique que le matin
-62 807€/an soit 1 207€ par élève de maternelle
3. 2 ATSEM à temps plein et un agent technique disposant d'un contrat aidé
- 50 619€/an soit 973€ par élève de maternelle

Il est précisé qu'un appel candidatures d'un emploi d'avenir a été diffusé via le « Teillé Actualités ». Mme Marie-Laure AREZKI a rencontré, le vendredi 3 octobre, Mme CHAILLOU de la mission locale qui lui expliqué les différences entre les dispositifs de recrutement. La commission a opté pour un recrutement sous la forme d'un emploi aidé. En effet, s'il est proposé un accompagnement pour le périscolaire, la garde en périscolaire et les TAP, l'emploi aidé conviendrait.

Mme Marie-Laure AREZKI présente différents scénarii en fonction des différents types de contrats. Selon les cas de figure, les obligations en termes de formation ne sont pas les mêmes.

En définitive, il est demandé au conseil municipal de délibérer sur la création d'un poste supplémentaire permettant de couvrir tous les besoins évoqués précédemment. Il est précisé qu'une dizaine de curriculum vitae ont été reçus pour un recrutement d'un emploi d'avenir avec au minimum un CAP « Petite enfance ». M. Fabrice ETIE demande si l'appel à candidatures sera diffusé sur un autre support que le « Teillé Actualités ». Mme Marie-Laure AREZKI précise que cette offre d'emploi a été diffusée à la mission locale. Elle précise que les emplois d'avenir s'adressent à des personnes ayant moins de 26 ans révolus. Dans certains cas, les candidats sont plus âgés et par conséquent répondent à un dispositif de recrutement différent. Le recrutement sera réalisé en collaboration avec la mairie et la directrice de l'école Jacques Demy. Il est précisé aussi que les candidates n'ont pas le BAFA.

Mme Marie-Laure AREZKI signale qu'un recrutement d'un CUI-CAE permettrait d'obtenir plus de candidatures correspondant au profil souhaité avec un CAP « Petite enfance ». Elle rappelle qu'initialement, il était prévu d'opter pour un contrat aidé sans tenir compte du type de contrat.

M. André GUIHARD demande au conseil municipal l'autorisation d'un recrutement sous la forme d'un contrat aidé en vue d'une prise de fonction pour le retour des vacances scolaires de la Toussaint. Le conseil municipal vote à l'unanimité pour ce type de recrutement.

Contrat remplacement

M. André GUIHARD rappelle qu'un agent contractuel a été recruté dans le cadre d'un contrat à durée déterminée en qualité d'adjoint administratif pour assurer un remplacement pendant un congé maternité. L'agent est à présent de retour de congé. En revanche, la Secrétaire générale va s'absenter quelques mois. Durant cette période, M. le Maire propose de faire passer l'agent contractuel du congé maternité sur le remplacement du poste de secrétaire général par un contrat à durée déterminée en qualité de rédacteur territorial au 4ème échelon à compter du 7 octobre 2014 pendant toute la durée de cette absence.

M. André GUIHARD demande au conseil de procéder au vote. Le recrutement de l'agent contractuel est accepté à l'unanimité.

Prescriptions de révision du PLU

M. André GUIHARD rappelle que les élus ont tous été destinataires par courriel, du projet de délibération du conseil municipal prescrivant la révision du plan local d'urbanisme (PLU) et définissant les modalités de la concertation. Ce document a été amendé par la commission urbanisme puis par les services de la COMPA et de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM). Cette délibération est acceptée à l'unanimité par le conseil.

Il rappelle que la réunion de lancement a eu lieu, le 6 octobre avec A+B urbanisme. Les réunions seront programmées de préférence en fin d'après-midi pour que chaque élu municipal puisse y participer. La prochaine réunion se tiendra le mercredi 29 octobre à 17 heures.

Rapport sur le schéma directeur d'assainissement

M. André GUIHARD rappelle les problèmes récurrents de fuite du réseau d'assainissement. Il rappelle que le rapport de 2LM a été préalablement communiqué aux élus. Ce rapport a été envoyé à l'ADEME (lire Agence de l'Eau)

simultanément à la demande de subvention pour les travaux du réseau du bourg. Il est précisé que le rapport permet désormais de planifier les travaux pour les années à venir.

M. Fabrice ETIE demande quel est le taux de financement de l'Agence de l'Eau. M. Joseph TESTARD répond que l'Agence de l'Eau subventionne entre 30-35 % du coût des travaux. Un financement est également attribué dans le cadre du Contrat de territoire, par le Département à hauteur de 25 %.

La réalisation des travaux avait été prévue au budget 2014. Les travaux des deux premières tranches débiteront dès que la subvention de l'Agence de l'Eau sera accordée. M. Joseph TESTARD rappelle qu'un marché avait déjà été lancé mais avait été différé faute de subvention de l'Agence de l'Eau. M. Fabrice ETIE demande si le marché public des travaux d'extension de la station d'épuration devra être lancé par la Commune de Teillé ou par la COMPA. M. André GUIHARD répond que la COMPA devrait s'en charger. Les travaux de la station d'épuration d'un montant d'environ 800 000 € devraient vraisemblablement débiter avant la fin de l'année. Il est précisé que le montant de l'aide de l'Agence de l'Eau sera modifié si les travaux sont différés en 2015.

M. Joseph TESTARD le présente :

Priorité	Secteur	Préconisation de travaux	Coût estimatif des travaux	MOE (5%)
N°1	Bourg	Chemisage continu	203 750,00 €	
N°2	Secteur 1 - STEP	Chemisage + Dépose / Repose de certains tronçons	110 000,00 €	5 500,00 €
N°3	Secteur 2 - Rue des Crêtes / Le Pin	Dépose / Repose du collecteur DN 150 en 200 mm	140 000,00€	7 000,00 €
N°4	Secteur 4 - La Vieille Rue	Dépose / Repose du réseau et chemisage ponctuel	140 000,00 €	7 000,00 €
N°5	Poste de refoulement	Etude complète et amélioration des postes (Débitmètre...)	45 000,00 €	2 250,00 €
N°6	Secteur 3 - Le Bois Macquiaud	Chemisage ponctuel avec manchette et réhabilitation des regards de visite	35 000,00 €	1 750,00 €

Total H.T			673 750,00 €	23 500,00 €
------------------	--	--	---------------------	--------------------

<i>Travaux à entreprendre à long termes</i>				
N°7	ITV supplémentaire du reste du réseau (environ 3000ml)		7 000,00 €	
N°8	Réhabilitation des secteurs restant en fonction des ITV		250 000,00 €	12 500,00 €

- Les travaux de priorité 1 devront être réalisés par la commune (prévus au budget assainissement qui sera transféré au budget de la COMPA au 1er janvier 2015).
- Les priorités 2 à 8 seront planifiées par la COMPA.

Achat et vente des terrains

M. André GUIHARD rappelle que suite à l'accord de subvention pour l'aménagement du parking et des trottoirs de la rue de l'Espérance jusqu'au garage Citroën, des travaux seront entrepris pour un réaménagement de l'extrémité de la rue de l'Espérance qui débouche sur la place Saint-Pierre. A ce niveau, une portion d'un terrain appartenant à M. MICHAUD forme une pointe qui entraîne des difficultés de circulation. Afin d'améliorer et sécuriser la circulation des cars scolaires et de réduire la vitesse des véhicules traversant à vive allure la place Saint-Pierre, M. le Maire a obtenu un accord de M. MICHAUD pour la vente de cette portion de terrain d'une surface d'environ 50 m² à 7,50 €/m². M. André GUIHARD demande au conseil municipal son autorisation pour l'acquisition de ce terrain. M. Fabrice ETIE demande quel sera le montant de la transaction. M. André GUIHARD précise que s'ajouteront des frais de bornage, un portail et des frais divers soit un montant total d'environ 3500 à 4000 €. Il est précisé qu'une aide a été accordée au titre de la réserve parlementaire permettant de financer les travaux. Le service technique municipal se chargera des travaux.

M. Fabrice ETIE demande si les riverains ont été avisés de ce projet. Après le passage dans la rue du service voirie pour des mesures, des riverains avaient rencontré M. André GUIHARD. Il leur avait indiqué que les travaux seraient réalisés sous réserve de l'octroi d'une subvention (valable deux ans) et de l'acceptation au prochain budget.

M. André GUIHARD ajoute qu'il a reçu, le 7 octobre, des riverains de la rue de l'Espérance, un courrier. Il le lit au conseil. Les auteurs de ce courrier attirent l'attention du conseil municipal sur la circulation importante et la vitesse excessive de certains véhicules sur cette voie qui entravent leur sécurité. Il est précisé que des cars scolaires ont pu emprunter la rue de l'Espérance dans le sens de la descente. De plus, ils attirent l'attention sur la nécessité pour les personnes à mobilité réduite d'emprunter la route depuis la réfection des trottoirs. Afin de trouver une solution, ils sollicitent une rencontre pour échanger leurs points de vue. M. André GUIHARD indique que dans l'attente d'une autorisation budgétaire, les travaux ne peuvent être engagés. Il reconnaît que les trottoirs ne sont pas adaptés au passage des personnes à mobilité réduite (pente trop forte). M. Joseph TESTARD suggère que certains travaux soient anticipés et d'installer un sens interdit. Ce point devra être abordé cependant avec les riverains. M. Fabrice ETIE propose que ce sujet soit discuté dans le cadre de la révision du PLU. M. Joseph TESTARD estime que la municipalité doit réagir au plus vite. Les principes de circulation étant fixés, une commission voirie pourrait se réunir à ce sujet. M. Christian PRIOU signale aussi que des branches d'un chêne sur un terrain communal seront coupées pour éviter certains désagréments.

L'acquisition du terrain de M. MICHAUD est autorisée à l'unanimité.

Au village de la Gréhonnière, deux personnes souhaiteraient acheter un terrain communal dont ils font un usage quasi privatif mais sépare leur propriété. Ils envisagent ainsi de reconfigurer leur terrain. M. Joseph TESTARD précise que cette portion de terrain fait partie des excédents communaux. Les requérants accepteraient d'acheter ce terrain à 7,50 €/m².

La vente de ce terrain communal est autorisée à l'unanimité.

Création de la commission finances

M. André GUIHARD rappelle qu'il avait été convenu d'attendre la réunion du 16 septembre avec le Trésorier-Payeur, M. HOUILLOT avant de constituer une commission finances.

M. Joseph TESTARD présente auparavant le rôle de la commission des finances. Elle est chargée du suivi des comptes tout au long de l'année. Elle prépare le budget de l'année à venir. Dans ce cadre, elle évalue et examine en fin d'année, les projets de chaque commission. Ceux-ci sont présentés au budget. Elle recense les subventions susceptibles d'être sollicitées et prévoit le montant des frais de fonctionnement pour l'année à venir.

M. André GUIHARD propose aux élus d'intégrer la commission finances. MM. André GUIHARD, Joseph TESTARD, Réda BEN KEBIL, Fabrice ETIE et Mmes Catherine ROUIL, et Aurélie FERRE se sont désignés pour participer à la commission finance.

Le conseil municipal débattrait en séance des propositions de la commission finance.

Courriers divers

- **Lettre de Mme Marie-Jo GODARD** en remerciement de la gerbe offerte par la municipalité suite au décès de sa mère.

- **Lettre des Artistes de demain** qui informe le conseil municipal de l'organisation de leur exposition annuelle, le samedi 8 et le dimanche 9 novembre 2014. L'association sollicite le conseil municipal pour une participation financière lors de la remise des prix aux artistes. M. André GUIHARD précise que la commune propose trois prix d'une valeur de 50 € chacun. Au cours de la commission culture du 13 octobre seront désignés les membres du jury. L'association demande comme pour les années précédentes une personne du service technique pour le transport des grilles pour l'exposition des œuvres.

- **Lettre du syndicat d'eau Atlantique** informant le conseil municipal que le remplacement de la conduite d'eau de la rue du stade sur 250 m, aura lieu au cours du 1er trimestre 2015 pour un montant de 45 000 € HT.

En vue de l'élaboration du programme de travaux 2015 d'extension et de renouvellement du réseau d'eau potable, le **syndicat d'eau Atlantique** demande à la commune de transmettre un programme d'extension souhaité pour desservir l'habitat existant, les opérations envisagées (créations de giratoire, aménagement de voirie et assainissement) pouvant nécessiter le déplacement ou le renouvellement du réseau d'eau potable. Les travaux du syndicat feront désormais l'objet d'une programmation sur l'année par tranches successives. Seules les opérations dont la réalisation est certaine seront retenues au titre de la 1ère tranche. Selon M. TESTARD, ces travaux devraient surtout concerner les nouvelles constructions. Il précise que le syndicat peut engager les travaux dans un délai de 6 mois maximum à compter de la décision du conseil municipal. Il rappelle que les canalisations du bourg devront être remplacées au plus tôt dans 4 ans et en même temps que l'aménagement du bourg de manière à éviter les désagréments générés par les travaux. M. Fabrice ETIE demande un programme de travaux d'entretien a été élaboré. M. TESTARD répond que le syndicat d'eau Atlantique se charge du suivi et de la programmation. Le réseau est ainsi renouvelé régulièrement. L'intervention de la rue du stade n'était en revanche pas prévue.

- M. André GUIHARD informe le conseil municipal de l'organisation de la **10^{ème} Journée mondiale des soins palliatifs**, le 16 octobre au théâtre de Teillé. La municipalité avait donné son accord pour la mise à disposition de la salle à titre gracieux. M. Arnaud PAGEAUD précise que le théâtre de Teillé est la seule salle de diffusion sur le secteur de la COMPA et au-delà. Les autres manifestations auront lieu à Nantes et Redon.

- M. André GUIHARD remercie la **GSM de la carrière du château de la Guibourgère**. M. Christian PRIOU précise que chaque année la commune obtient gratuitement 80 tonnes de sable. Cette année la commune bénéficie d'un tonnage supplémentaire équivalent à 800 €.

- M. André GUIHARD signale que les **vitres du foyer des jeunes** ont été caillassées dans la nuit du 27 au 28 septembre. Elles sont à remplacer. Une demande de prise en charge sera transmise à l'assurance souscrite par la mairie. Une plainte sera déposée à la gendarmerie.

- M. André GUIHARD signale que la personne chargée du **document unique portant sur les risques professionnels au travail** des employés municipaux propose de faire le point le jeudi 4 décembre. M. André GUIHARD fait appel à deux ou trois volontaires au sein du conseil municipal pour assurer un suivi de ce document unique. Il s'agit d'une actualisation.

- Mme Lydia BEATRIX demande si la COMPA a répondu à la **demande de fonds de concours** transmise le 19 septembre concernant la rénovation du parcours de santé. M. André GUIHARD précise que c'est trop prématuré. Mme Lydia BEATRIX indique qu'une réponse aurait été reçue en mairie. M. Réda BEN KEBIL précise qu'il ne s'agit pas d'une réponse mais plutôt des préconisations. Mme Lydia BEATRIX demande si une réponse a été rendue pour le projet de rénovation de la salle de sport. Il lui est répondu que ce dossier est également encore en cours d'instruction. M. André GUIHARD indique que les deux projets ne seront pas examinés en commission à la COMPA avant un mois. Mme Anne GUILLET demande s'il est possible de consulter les dossiers de demande de fonds concernant ces deux projets. Il lui est répondu qu'ils sont consultables sur demande à Mme la Secrétaire générale. M. Réda BEN KEBIL indique que les préconisations ne seront examinées que si la demande de subvention est accordée. Il s'agirait d'une certaine manière un accusé de réception. M. André GUIHARD rappelle que l'enjeu intercommunal est un critère de sélection des demandes.

M. André GUIHARD fait circuler plusieurs invitations :

M. Réda BEN KEBIL signale qu'il se rendra, le jeudi 9 octobre, à une conférence sur la Défense à La Charbonnière à Ancenis puisqu'il est le référent Défense pour la commune de Teillé.

Le 16 octobre de 8h30 à 17h, un séminaire sur l'habitat foncier et l'aménagement du territoire.

Le mardi 21 octobre de 9h30 à 12h30, aux Ursulines, est prévu un séminaire concernant le Schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Le jeudi 23 octobre de 8h à 18h30, un séminaire du CAUE portant sur le projet urbain communal et logement social est prévu à Nantes.

M. Jérôme SQUELARD souhaite savoir si la rénovation du passage piéton vers le petit plan d'eau a été validée par la commission voirie. Il rappelle que les travaux sont urgents pour sécuriser cette zone, devant le garage route de Nantes, empruntée par de nombreux enfants.

Il demande également à qui doivent être adressées les doléances concernant les chariots pour le transport du mobilier mis à disposition à la salle polyvalente. M. André GUIHARD indique que tout dysfonctionnement concernant cette salle et son mobilier doit être signalé à la mairie afin d'engager toute réparation éventuelle. M. Christian PRIOU précise que deux tables et trois chariots ont été réparés, le 6 octobre. Un état des lieux des tables a été réalisé.

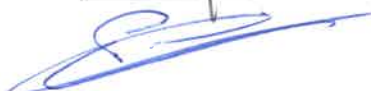
Il indique que la salle polyvalente est prévue pour recevoir 320 personnes assises lors de buffets ou de soirées. Actuellement, il n'est possible de recevoir que 284 personnes car quelques tables ont été mises au rebut. Il va donc falloir envisager de racheter de nouvelles tables dans la perspective des nombreuses soirées festives à venir au cours de l'hiver. Des demandes de devis sont en cours. M. Jérôme SQUELARD insiste sur la nécessité de préciser sur la caution qu'un nettoyage des tables est obligatoire. M. Christian PRIOU précise qu'un état des lieux du mobilier est réalisé deux fois par an.

La séance a été levée à 21h46.

GUIHARD André



PRIOU Christian



BEN KEBIL Réda



JAUNASSE Christelle



SQUELARD Jérôme



GUILLET Anne



ETIE Fabrice



OUAIRY Michel



TESTARD Joseph



ROUIL Catherine



LEBRETON Christophe

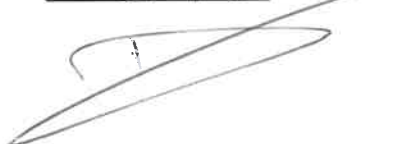
Procuration à Marie-Laure AREZKI



GENEIX Nathalie



DELANOU Angélique



AREZKI Marie-Laure



PAGEAUD Arnaud



DABO Bertrand



HARDY Isabelle



FERRE Aurélie



BEATRIX Lydia

